Commune de Maisdon sur Sèvre - 44690 - Loire-Atlantique

Tél. : 02.40.06.62.57 - Email : mairie@maisdon-sur-sevre.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026-26

OBJET : PORTANT DELEGATION A UN FONCTIONNAIRE EN MATIERE D'ETAT-CIVIL

Le maire de la commune de Maisdon-sur-Sèvre,

Vu les articles L 2122-32 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal en date du 10 Août 2026 nommant Mme GIORDANO Amandine en qualité d'Adjoint administratif territorial dans les fonctions d'agent permanent,

ARRÊTE

Article 1 :

Mme Amandine GIORDANO, agent titulaire exerçant l'emploi permanent d'agent chargé des fonctions d'état civil, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 :

Mme Amandine GIORDANO est déléguée de l'ensemble des fonctions que le maire exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil concernant la célébration du mariage.

Mme Amandine GIORDANO sera également chargée de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Mme Amandine GIORDANO déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mme Amandine GIORDANO fonctionnaire municipal délégué.

Article 3 :

Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressé ;
- annexée au registre d'état civil de la commune de Maisdon-sur-Sèvre ;
- transmise à M. le Préfet de Loire-Atlantique ;
- transmise à M. le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nantes.

Fait à Maisdon-sur-Sèvre, le 2 Septembre 2026.

Le Maire,

Stéphanie SOURISSEAU.

